



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 19 Juin 2018**

Membres en exercice : 22  
Présents : 18  
Procurations : 0  
Nombre de votants : 18  
Votes pour : 18  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
15/05/2018

**Délibération n° C 2018-18  
Construction du CIS d'ANDELOT-EN-MONTAGNE : décompte général et définitif des  
dépenses de l'opération**

L'an deux mille dix-huit, le dix-neuf juin, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Étaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Jean-François BAUVOIS, Directeur de Cabinet représentait Monsieur Richard VIGNON, Préfet du Jura, excusé.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Christine RIOTTE, Chantal TORCK, Céline TROSSAT, Françoise VESPA; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, François PERRODIN, Clément PERNOT.

Suppléant : Monsieur Denis RENAUD.

Excusés : Mesdames Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Monsieur Jean-Gabriel NAST.

Secrétaire de séance : Monsieur Cyrille BRERO.

**Membres de droit à voix consultative**

Messieurs le Colonel Hors-classe Hervé, JACQUIN, Madame la Médecin-Commandante Annabelle CARRON. Monsieur Jean-Luc LAVIER était excusé.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Commandant Philippe MOUREAU, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant Emmanuel VUILLERMOZ.

Assistaient également à cette séance : Madame Valérie MARINESQUE (Adjointe au Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif, Juridique et Financier), le Colonel Didier EISENBARTH (Directeur Départemental Adjoint), Damien FREDY (Chef du Groupement des Unités Territoriales), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel); Madame Sandrine TREBOZ (Directrice Générale des Services du Département) et Monsieur Jean-François GAILLARD étaient excusés.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-57 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 16 avril 2007, relative au programme pluriannuel de réhabilitation ou de reconstruction de Centres d'Incendie et de Secours (CIS) ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2010-02 du 20 mars 2010, relative au programme pluriannuel de travaux programmés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours en 2010 pour les projets immobiliers ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2012-33 du 18 octobre 2012, relative au programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-38 du 17 décembre 2014, relative au programme d'équipement 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-32 du 14 décembre 2015, relative au parc immobilier du Service Départemental d'Incendie et de Secours, avec notamment la mise à jour du programme pluriannuel de construction et de réhabilitation de CIS ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2016-10 du 29 mars 2016, relative à la construction du nouveau Centre d'Incendie et de secours d'ANDELOT-EN-MONTAGNE notamment l'approbation de l'avant-projet définitif ;

Vu l'avis de la Commission des Equipements du 12 juin 2018.

Vu le rapport de présentation, ci-après.

---

L'opération immobilière relative à la construction du nouveau CIS d'ANDELOT-EN-MONTAGNE s'est achevée en 2017. A l'issue de l'année de parfait achèvement, il convient d'établir le décompte définitif des dépenses de l'opération afin de valider le solde des participations communales à percevoir.

Les éléments financiers sont synthétisés ci-dessous :

- **coût HT toutes dépenses confondues :**
  - o prévisionnel : 332 000 €
  - o réel : 306 543,44 € (cf. détail des dépenses présenté en pièce jointe n° 1)
  - o écart prévisionnel – réel : - 25 456,56 €
  
- **cofinancement à parts égales par le SDIS et les 13 communes de 1<sup>er</sup> appel :**
  - o participations communales totales sur coût réel : 153 271,72 €
  - o participations communales perçues : 149 400 €
  - o solde des participations à percevoir : 3 871,72 € (cf. détail du montant par commune présenté en pièce jointe n° 2)

***Afin de clore financièrement l'opération, il nous est demandé de bien vouloir valider :***

***- le décompte général et définitif des dépenses afférent à la construction du nouveau CIS d'ANDELOT-EN-MONTAGNE arrêté à la somme de 306 543,44 € HT et dont le détail par poste de dépenses figure dans l'annexe n° 1,***

***- le solde des participations communales à percevoir calculé à 3 871,72 € et dont le détail par commune figure dans l'annexe n° 2.***

---

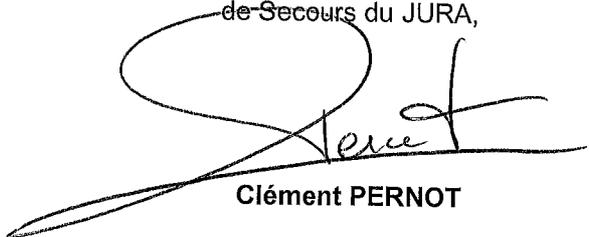
**DECISION N° C 2018-18 DU 19 JUIN 2018**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, valide :**

- le décompte général et définitif des dépenses afférent à la construction du nouveau CIS d'ANDELOT-EN-MONTAGNE, arrêté à la somme de 306 543,44 € HT, avec le détail par poste de dépenses, ci-joint ;
- le solde des participations communales à percevoir, calculé à 3 871,72 €, avec le détail par commune, ci-joint.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
en Préfecture le 21 JUIN 2018  
Affiché le 21 JUIN 2018  
Publié au RAA du 2<sup>e</sup> trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**